



ACADEMIE DE ROUEN

AESH : LE STATUT ET LA TITULARISATION, ON Y TIENT !

AESH

- ➔ Accompagner tous les élèves en situation de handicap
- ➔ Une formation initiale et continue qui permet d'appréhender tous les handicaps
- ➔ Un statut, un temps plein et la reconnaissance de tout le travail invisible dans le temps de service

La loi sur le handicap date de février 2005 : 13 ans après la précarité est toujours de mise !

Le Ministre Blanquer affirme sa volonté d'offrir des emplois plus robustes et pérennes aux AESH, mais la réalité se traduit toujours par plus de précarité. Le décret du 27 juin 2014, créant les contrats d'Accompagnant·e·s d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) n'a apporté de solution satisfaisante ni pour les personnels, ni pour les enseignants, ni pour les élèves et les parents d'élèves concernés. Malgré une demande sociale forte, la professionnalisation annoncée n'y répond pas, alors que les besoins sont criants et ne cessent d'augmenter. La réalité c'est :

- des élèves sans AESH/AVS alors que des AESH n'avaient pas d'affectation à la rentrée
- des temps partiels imposés de 24h (59%) mais parfois de 12h voire 9h (30% voire 22% du SMIC)
- trois types de contrats (AESH en CDD ou CDI, des PEC et maintenant des services civiques)
- des contrats annuels qui laissent l'incertitude à chaque rentrée scolaire quant à l'affectation
- des retards sur les salaires déjà très faibles en septembre voire octobre avec juste un acompte
- des retards dans les notifications de la MDPH laissant les élèves, les familles et les personnels dans le désarroi

LA CGT-EDUC'ACTION 76 REVENDIQUE

- La **titularisation de tous les AESH**, quel que soit le contrat, sans condition de concours, de diplôme, ni de nationalité ;
- La **création d'un nouveau métier** sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH ;
- Une **augmentation immédiate du salaire de base** et une prise en compte dans le temps de travail de toutes les tâches invisibles...
- Des **indemnités de déplacement** pour tous les déplacements notamment pour les AESH qui sont sur des lieux de travail distincts ;
- La **prime REP ou REP+** dès qu'on exerce dans des secteurs qui en relèvent ;
- Une **formation initiale et continue** qui permette d'aborder tous les types de handicap, d'aborder le travail en équipe et avec les partenaires.

Stop aux suppressions de postes et à la précarité

Élections professionnelles Fonction publique



JE VOTE CGT

2018

du 29 novembre au 6 décembre

CGT Educ'action 76

187 rue Albert Dupuis • 76 000 ROUEN

Tél : 06 70 68 97 24

Mail : cgt.education76.ecole@orange.fr

Site : <http://education7627.fr>



REFUSONS LA PRÉCARITÉ !

Pour un véritable statut d'étudiant-surveillant et d'accompagnant de l'élève en situation de handicap ! Pour la titularisation de tous les AESH/AVS !

La CGT Educ'Action agit sur le terrain pour améliorer les conditions de travail des personnels de vie scolaire : défense individuelle, respect des droits individuels et collectifs, lutte contre la précarité, reconnaissance de notre place dans l'équipe éducative.

Elle refuse que les services de vie scolaire soient des laboratoires de la déréglementation et de la précarité.

La CGT Educ'Action a été aux côtés des AVS qui se sont fortement mobilisés pour un vrai métier, un vrai salaire, une vraie formation, après les annonces gouvernementales de professionnalisation.

Elle a soutenu toutes les actions menées depuis plusieurs années et a accompagné, dans notre académie plus de 300 AVS et EVS dans leur démarche juridique pour faire valoir leurs droits et gagner devant les Conseils des Prud'hommes. La colère des personnels était forte et légitime.

du 29 novembre au 6 décembre 2018



Election à la Commission Consultative Paritaire pour les agents contractuels exerçant les fonctions de Surveillance et d'Accompagnement des élèves - scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018

VIE SCOLAIRE

La CGT Educ'action dénonce la pratique qui précarise les personnels de vie scolaire en démantelant le code du travail et en multipliant les statuts, nous mettant de fait en situation de personnels sous-payés, corvéables et licenciés à merci. Dès à présent, des revendications sont à défendre :

- contre la précarité : des contrats de 3 ans afin de soustraire les AED aux pressions des chefs d'établissement ; non à l'arbitraire des non renouvellements, suppression de la période d'essai en cas de renouvellement de contrat ; suppression du point du décret ouvrant la possibilité d'imposer aux AED de remplacer les professeurs absents ;
- pour une formation réelle aux missions confiées et une reconnaissance des qualifications acquises ;
- contre l'annualisation du temps de travail : la réduction des horaires de travail afin d'exercer ce métier souvent sous tension dans de bonnes conditions et de permettre aux étudiant-e-s de poursuivre leurs études ;
- respect des droits des AED (pauses, droit d'expression et de représentation au CA), et de leur dignité ; respect du droit aux congés rémunérés et sans compensation de service pour passer examens et concours ;
- création de postes en nombre suffisant : 1 surveillant-e à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile.

Participer massivement à ce scrutin est important car cela montre que les précaires veulent défendre leurs droits et sont prêts à lutter pour en obtenir de nouveaux. C'est l'occasion de faire entendre enfin la voix des personnels de vie scolaire et d'accompagnement !

AESH

Après la publication du nouveau décret, la déception est grande. Un vrai métier, un vrai statut, des droits à respecter ! La transformation des CUI en contrats PEC et le nouveau statut d'AESH ne règlent en rien la situation de précarité des personnels.

La Cgt Educ'action revendique la création d'un corps de fonctionnaires pour ce métier à caractère pérenne ; recrutement niveau BAC et grille indiciaire de la catégorie B de fonctionnaires et dès à présent :

- emplois à temps plein avec intégration des temps de synthèse, de réunion ; prise en compte de la pénibilité et du temps de préparation par pondération des heures ;
- suppression de l'annualisation ; droit aux vacances scolaires ;
- contre le projet d'évaluation par le chef d'établissement ;
- transformation de tous les postes CUI/PEC en postes AESH et prise en compte des années sous contrat aidé pour le reclassement ;
- prime REP et REP+ ;
- formation adaptée au handicap et qualifiante
- gratuité de la cantine
- respect des personnels et de leur dignité.

L'INTÉRÊT DES AESH/AVS ET DES AED... C'EST LA CGT !